

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA SAVOIE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de Chambéry est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Avec 1 306 dossiers déposés en 2015, la commission de surendettement de Savoie enregistre une baisse des dépôts de dossiers de 4,46 % par rapport à 2014. Le changement législatif applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et visant à supprimer les réexamens d'office de dossiers par la commission à l'issue de la période de suspension d'exigibilité dont l'effet s'était amorcé en 2014 (- 0.51 % de dépôts de dossiers) semble à présent pleinement effectif.

Les entrées de dossiers demeurent irrégulières d'un mois à l'autre (des mois très chargés comme mars, avril et juin ou octobre alternent avec des mois creux comme mai, août ou septembre) avec une moyenne mensuelle de 109 dépôts.

Le poids des redépôts est de 48.78 %, en hausse par rapport à 2014 (45.74 %).

**Recevabilité et orientation**

Le nombre de dossiers soumis pour examen de la recevabilité reste stable d'une année sur l'autre (- 0.56 %). En revanche les dossiers déclarés irrecevables sont en nette progression (+ 36.76 %) et représentent 7.4 % des dossiers soumis à l'examen de la recevabilité en Savoie.

Les dossiers « à examiner » en séance représentent 22.6 % des dossiers soumis à la recevabilité.

Les dossiers recevables ont été orientés pour 67.6 % en procédure de réaménagements des dettes et 32.4 % en Procédure de Rétablissement Personnel (contre respectivement 70.3 % et 29.7 % en 2014).

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

1 383 dossiers ont été traités par le Secrétariat en 2015 contre 1 414 en 2014 (soit une baisse de 2.19 %).

Les dossiers aboutissent à :

- une mesure imposée ou recommandée immédiate (35.4 % des dossiers savoyards en 2015 contre 25.1 % en 2014),
- une mesure d'effacement des dettes (26.97 % des dossiers traités en 2015 contre 25.18 % en 2014),
- un plan conventionnel (11.93 % des dossiers traités en 2015 contre 14.50 % en 2014).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Conformément aux préconisations législatives, la mise en place de solutions pérennes aux situations de surendettement est favorisée. Les mesures provisoires, (plans amiables courts ou mesures de suspension d'exigibilité des créances), sont utilisées essentiellement pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation ou aux propriétaires immobiliers de vendre leur bien. Les mesures de suspension d'exigibilité des créances représentent 16.8 % des dossiers traités en 2015 contre 17,4 % en 2014.

Le taux de solution pérennes est en progression sur un an et s'établit à 76.87 % en Savoie, à 75 % en Rhône Alpes et 76.85 % au niveau national (contre 71.03 % en Savoie, 70.29 % en région et 72.87 % en France en 2014).

Sur les 642 mesures de réaménagement des dettes élaborées par la Commission de Savoie, 232 sont des mesures imposées ou recommandées avec suspension d'exigibilité.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Rencontre commissaires/juges suite nouveau Règlement Intérieur et Recueil des Orientations à l'Attention du Secrétariat Mise en place dépaysement avec juge d'Albertville Prise de contact et dépaysement avec nouveau juge de Chambéry
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	5	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3	<i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 60</i> Présentation procédure surendettement et droit au compte
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	<i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 6</i> Présentation procédure surendettement et droit au compte
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	<i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 10</i> Emmaüs : présentation procédure surendettement et droit au compte
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	OPAC, Chambéry alpes Habitat 19 personnes rassemblées
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	4	Informations à 170 collégiens

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR se sont caractérisées par des échanges d'informations avec les correspondants dans les CCAPEX pour tout dossier concerné par une procédure d'expulsion.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Contournement apparent de l'interdiction d'effectuer un recours sur l'orientation en PRP en formulant un recours sur la recevabilité (les motifs exposés relèvent d'un refus de l'effacement des dettes plutôt que d'une contestation de la recevabilité)
- L'absence de réponse de certains grands créanciers qui conduit à un échec de la phase amiable.
- Pas de délai minimum entre les dépôts successifs aboutissant à une PRP prévu par le législateur.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- L'effacement des dettes ne règle pas toujours les situations de débiteurs en grande précarité.
- La recommandation du suivi budgétaire des personnes surendettées après une première PRP reste encore limitée (une vingtaine de cas dans l'année) mais leur mise en œuvre est rendue difficile car les correspondants (à la CAF et au Conseil Général) n'ont pas encore été désignés.
- Le traitement des dossiers des débiteurs ayant une double activité : salarié et indépendant (inéligibilité du fait du statut d'entrepreneur individuel) et des saisonniers (difficulté d'appréhender les revenus mensuels et donc l'existence du surendettement).
- Le traitement des dossiers des anciens professionnels ayant ou non bénéficié d'une liquidation judiciaire avec une dette RSI. Divergences d'appréciation par les tribunaux sur le caractère personnel ou professionnel des dettes RSI.
- La nécessité d'une adaptation du traitement pour les créances locatives dans les cas de PRP avec absence de capacité de remboursement : nécessaire coordination entre le protocole de cohésion sociale permettant le maintien dans le logement et la procédure de surendettement.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Contestation systématique de la Caisse d'Allocations Familiales en cas de PRP avec effacement des créances dues au titre de l'Allocation de Soutien Familiale.
- Interprétation stricte des textes par la Caisse d'allocations Familiales qui n'intègre pas dans la procédure les dettes nées après la recevabilité.

Date : 8 février 2016

Le Président de la Commission

  
Denis LABBÉ

Le Secrétaire de la Commission

  
Jean-Louis FIQUET

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2015<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1306</b>	<b>1367</b>	<b>-4.46</b>
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	99		
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	48.78%	45.74%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	8.13%	9.64%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>1253</b>	<b>1260</b>	<b>-0.56</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)</b>	<b>1171</b>	<b>1203</b>	<b>-2.66</b>
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	83		
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	47.82%		
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>93</b>	<b>68</b>	<b>36.76</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>1190</b>	<b>1232</b>	<b>-3.41</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	386	366	5.46
- vers une procédure de réaménagement de dettes	804	866	-7.16
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>369</b>	<b>354</b>	<b>4.24</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	364	345	5.51
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	5	9	-44.44
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>807</b>	<b>835</b>	<b>-3.35</b>
- Plans conventionnels conclus	165	205	-19.51
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	125	52	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	7	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>642</b>	<b>630</b>	<b>1.9</b>
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	489	355	37.75
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	232	246	-5.69
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>108</b>	<b>149</b>	<b>-27.52</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>-25</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>1383</b>	<b>1414</b>	<b>-2.19</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-100</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>473</b>	<b>464</b>	<b>1.94</b>

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>10.92%</b>	<b>11.13%</b>	<b>11.49%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>26.97%</b>	<b>31.01%</b>	<b>31.60%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>11.93%</b>	<b>9.41%</b>	<b>11.38%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>11.06%</b>	<b>12.34%</b>	<b>12.53%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>35.36%</b>	<b>32.81%</b>	<b>28.71%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>3.76%</b>	<b>3.29%</b>	<b>4.29%</b>
Taux de solutions pérennes	<b>76.87%</b>	<b>75.00%</b>	<b>76.85%</b>



**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
RHONE-ALPES	Dettes financières	543 069,60	16051	77327	76,14%	33 834,00	90,86%	4,82
	Dont Autres dettes financières	15 451,86	10408	13474	2,17%	1 484,61	58,92%	1,29
	Dont Dettes financières consommation	296 261,91	14700	60221	41,54%	20 153,87	83,21%	4,10
	Dont Dettes financières immobilières	231 555,83	1888	3632	32,44%	122 540,17	10,65%	1,92
	Dettes de charges courantes	81 204,33	14585	58888	11,38%	5 567,66	82,56%	4,04
	Autres dettes	88 991,31	10386	23096	12,48%	8 568,39	58,79%	2,22
	Endettement global	713 265,24	17666	159311	100,00%	40 375,03	100,00%	9,02

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers de la Savoie	Dettes financières	36 331,25	1082	5277	77,88%	33 577,87	92,40%	4,88
	Dont Autres dettes financières	1 056,10	708	939	2,26%	1 491,66	60,46%	1,33
	Dont Dettes financières consommation	21 530,71	1001	4112	46,15%	21 509,20	85,48%	4,11
	Dont Dettes financières immobilières	13 744,45	115	226	29,46%	119 516,94	9,82%	1,97
	Dettes de charges courantes	5 125,24	955	4061	10,99%	5 366,75	81,55%	4,25
	Autres dettes	5 193,61	687	1483	11,13%	7 559,83	58,67%	2,16
	Endettement global	46 650,10	1171	10821	100,00%	39 837,83	100,00%	9,24